
**COMPTE RENDU DE
 L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
 DU 1^{er} JUIN 2023**

Le jeudi 1^{er} juin 2023, à 15 heures,

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire de la Société s'est tenue à 51100 REIMS – 5, Place Général Gouraud, sur la convocation du Conseil d'Administration.

Les Actionnaires représentaient :

En Assemblée Générale Ordinaire :

	Actionnaires	Actions	Voix
Présents	104	6.490.325	12.971.581
Pouvoirs au Président	97	61.483	67.086
Pouvoirs mandatés à des tiers	2	124	124
Votes par correspondance	98	229.187	230.590
Total	301	6.781.119*	13.269.381**

*soit 76,37 % des 8.878.085 actions ayant le droit de participer au vote

** soit 86,31 % des 15.373.200 droits de vote existants

En Assemblée Générale Extraordinaire :

	Actionnaires	Actions	Voix
Présents	104	6.490.325	12.971.581
Pouvoirs au Président	97	61.483	67.086
Pouvoirs mandatés à des tiers	2	124	124
Votes par correspondance	98	229.187	230.590
Total	301	6.781.119*	13.269.381**

*soit 76,37 % des 8.878.974 actions ayant le droit de participer au vote

** soit 86,31 % des 15.370.200 droits de vote existants

Les quorums à atteindre étaient respectivement de 1.775.795 actions pour l'Assemblée Générale Ordinaire et de 2.219.744 actions pour l'Assemblée Générale Extraordinaire.

○ **Présentation des Résultats 2022**

Nathalie VRANKEN, Directrice Générale Déléguée - Yann LEROUX, Secrétaire Général - Franck DELVAL, Directeur Financier

○ **Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et de ses annexes**

Maître Francesco BETTI

○ **Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise**

Maître Francesco BETTI

○ **Lecture du Rapport spécial concernant le programme de rachat d'actions de la Société**

Maître Francesco BETTI

○ **Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes**

- Rapport sur les comptes consolidés
- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales
- Rapports spéciaux

Pour MAZARS, Marianne CARLIER

Pour AUDIT & STRATEGY, REVISION CERTIFICATION, Philippe DANDON

○ **Lecture et vote des résolutions**

Maître Francesco BETTI

**RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

PREMIERE RESOLUTION :

- *Approbation du bilan et des comptes sociaux de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2022,*
⇒ Bénéfice net de 4.043.908 €.
- *Quitus de son mandat au Conseil d'Administration*

Cette résolution est adoptée par 13.269.338 voix pour contre 33 voix contre, 10 abstentions et 59 votes non exprimés.

DEUXIEME RESOLUTION :

- *Approbation du bilan et des comptes consolidés du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2022*
⇒ Résultat net de l'ensemble consolidé de 10.272 K€.
⇒ Résultat net de l'ensemble consolidé (part du Groupe) de 10.160 K€.

Cette résolution est adoptée par 13.269.340 voix pour contre 33 voix contre, 8 abstentions et 59 votes non exprimés.

TROISIEME RESOLUTION :

- *Affectation du bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2022*

Bénéfice social		4.043.908,00 €
Report à nouveau antérieur de	+	<u>77.396.929,48 €</u>
Soit ensemble	=	81.440.837,48 €

de la manière suivante :

- à la réserve spéciale œuvres d'art	48.451,96 €
- au compte de report à nouveau	74.242.717,52 €

Distribution de :

7.149.668,00 €

Soit : 0,80 Euro par action, éligible, sur option et selon le bénéficiaire, à l'abattement de 40% - article 158-3 CGI aux conditions dudit article.

Mise en paiement à compter du 10 juillet 2023.

<i>Au titre des exercices</i>	<i>Dividende global</i>	<i>Dividende par action</i>	<i>Montant éligible par action à l'abattement de 40 % (*) (article 158-3 du CGI)</i>
<i>2019</i>	-	-	-
<i>2020</i>	-	-	-
<i>2021</i>	<i>7.149.668 €</i>	<i>0,80 €</i>	<i>0,80 €</i>

() Abattement de 40% ouvert aux seuls dividendes distribués à des personnes physiques résidentes fiscales en France.*

Cette résolution est adoptée par 13.269.342 voix pour contre 33 voix contre, 6 abstentions et 59 votes non exprimés.

QUATRIEME RESOLUTION :

- *Approbation des conventions réglementées visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce*

Cette résolution est adoptée par 13.269.220 voix pour contre 88 voix contre, 73 abstentions et 59 votes non exprimés.

CINQUIEME RESOLUTION :

- *Approbation du montant des amortissements excédentaires et autres amortissements et des charges et dépenses non déductibles des résultats imposables de la Société*

Montant des amortissements excédentaires et autres amortissements	306.604 €
Montant des autres charges et dépenses	15.938 €
Montant total de l'imposition qu'ils représentent environ	80.636 €

Cette résolution est adoptée par 13.268.964 voix pour contre 344 voix contre, 73 abstentions et 59 votes non exprimés.

SIXIEME RESOLUTION :

- *Programme de rachat d'actions*

⇒ Mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée Générale du 2 Juin 2022

⇒ Autoriser le Conseil d'Administration à procéder à des achats en bourse d'actions de la Société pour des objectifs précis

Le Prix maximum d'achat par action ne pourra dépasser 37,5 €, hors frais, compte tenu de l'évolution du cours

Le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat susvisé en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action

Le nombre d'actions susceptibles d'être détenues ne pourra excéder 10 % du capital, soit 893.708 actions

En considération des 58.111 actions auto-détenues au 30 mars 2023, le nombre maximum d'actions que VRANKEN-POMMERY MONOPOLE serait susceptible d'acquérir est de 835.597 actions pour un maximum de 31.334.888 €

Les actions pourront être achetées par tout moyen,

Pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente délégation

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée

Cette résolution est adoptée par 13.055.794 voix pour contre 213.198 voix contre, 389 abstentions et 59 votes non exprimés.

SEPTIEME RESOLUTION :

- *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Pauline VRANKEN*

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2025

Cette résolution est adoptée par 13.268.777 voix pour contre 274 voix contre, 330 abstentions et 59 votes non exprimés.

HUITIEME RESOLUTION :

- *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry GASCO*

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2025

Cette résolution est adoptée par 13.268.501 voix pour contre 550 voix contre, 330 abstentions et 59 votes non exprimés.

NEUVIEME RESOLUTION :

- *Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice 2022*

Approbation du montant global des rémunérations et des avantages de toute nature versés ou attribués par la Société au Président Directeur Général, à la Directrice Générale Déléguée et aux Membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée par 13.050.731 voix pour contre 215.001 voix contre, 3.649 abstentions et 59 votes non exprimés.

DIXIEME RESOLUTION :

- *Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Paul-François VRANKEN, Président Directeur Général*

Rémunérations versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Paul-François VRANKEN, Président Directeur Général, (telles que présentées dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

Cette résolution est adoptée par 13.050.475 voix pour contre 215.057 voix contre, 3.849 abstentions et 59 votes non exprimés.

ONZIEME RESOLUTION :

- *Approbation de la politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2023*

Politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2023 (telle que présentée dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

Cette résolution est adoptée par 13.050.854 voix pour contre 215.044 voix contre, 3.483 abstentions et 59 votes non exprimés.

DOUZIEME RESOLUTION :

- *Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2023*

Politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2023 (telle que présentée dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

Cette résolution est adoptée par 13.263.722 voix pour contre 1.958 voix contre, 3.701 abstentions et 59 votes non exprimés.

TREIZIEME RESOLUTION :

- *Pouvoirs en vue des formalités*

Cette résolution est adoptée par 13.265.608 voix pour contre 884 voix contre, 2.889 abstentions et 59 votes non exprimés.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

QUATORZIEME RESOLUTION :

- *Modification de la limite d'âge des Mandataires Sociaux au sein des articles 15, 17 et 20 des statuts*

Fixer à 99 ans au lieu de 80 actuellement, la limite d'âge des Administrateurs, du Président et des Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués et modifier en conséquence le point II de l'article 15, le point I de l'article 17 et le point II -1 de l'article 20 des statuts.

Cette résolution est adoptée par 13.262.245 voix pour contre 4.115 voix contre, 3.021 abstentions et 59 votes non exprimés.

QUINZIEME RESOLUTION :

- *Augmentation de capital social, dans la limite de 3% dudit capital, réservée aux salariés de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation donnée au Conseil d'Administration,*

Durée : 26 mois

Prix de souscription par action ne pouvant être :

- supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription,
- inférieur de plus de 20% à cette moyenne

Cette résolution est rejetée par 12.963.437 voix contre, contre 302.756 voix pour, 3.188 abstentions et 59 votes non exprimés.

SEIZIEME RESOLUTION :

- *Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières de la Société pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital social et ce, pour un maximum en nominal de 240.000.000 d'Euros*

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale

Le montant de 240.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} résolutions

Cette résolution est adoptée par 13.053.796 voix pour contre 215.579 voix contre, 6 abstentions et 59 votes non exprimés.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION :

- *Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières de la Société pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital social et ce, pour un maximum en nominal de 240.000.000 d'Euros*

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale

Le montant de 240.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} résolutions

Cette résolution est adoptée par 12.808.793 voix pour contre 460.201 voix contre, 387 abstentions et 59 votes non exprimés.

DIX-HUITIEME RESOLUTION :

- *Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter, par une offre par placement privé, le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription et ce, pour un montant maximum en nominal de 240.000.000 d'Euros.*

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale

Le montant de 240.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} résolutions

Cette résolution est adoptée par 12.808.555 voix pour contre 458.955 voix contre, 1.871 abstentions et 59 votes non exprimés.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION :

- *Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et ce dans la limite de 15 % de ladite émission.*

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale

Cette résolution est adoptée par 13.050.887 voix pour contre 218.010 voix contre, 484 abstentions et 59 votes non exprimés.

VINGTIEME RESOLUTION :

- *Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport et ce, pour un maximum en nominal de 240.000.000 d'Euros*

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale

Cette résolution est adoptée par 13.265.972 voix pour contre 2.908 voix contre, 501 abstentions et 59 votes non exprimés.

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION :

- *Pouvoirs au Conseil d'Administration d'imputer sur les paiements afférents aux augmentations de capital susvisées les frais, droits et honoraires occasionnés par lesdites augmentations de capital et de prélever également sur ces sommes le complément de réserve légale,*

Cette résolution est adoptée par 13.265.375 voix pour contre 3.502 voix contre, 504 abstentions et 59 votes non exprimés.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION :

- *Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires existantes ou à émettre au profit de catégories de bénéficiaires choisis par le Conseil d'Administration parmi les membres du personnel salarié et/ou les mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées (sociétés-mères ou filiales):*

Fixation du pourcentage maximal du capital pouvant être attribué à 1% du capital au jour de l'attribution,

Détermination de la durée minimale de la période d'acquisition (1 an)

Détermination de la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires (2 ans)

Durée : 38 mois à compter de la présente Assemblée

Cette résolution est adoptée par 13.050.119 voix pour contre 216.308 voix contre, 2.954 abstentions et 59 votes non exprimés.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION :

- *Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société*

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée

Cette résolution est adoptée par 13.260.244 voix pour contre 8.903 voix contre, 234 abstentions et 59 votes non exprimés.

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

- *Pouvoirs en vue des formalités*

Cette résolution est adoptée par 13.266.512 voix pour contre 128 voix contre, 2.741 abstentions et 59 votes non exprimés.